AXA FRANCE CSE IARD

tres IARD - Région Ile De France 95301 Cergy - Pontoise Cedex

01 70 97 51 00

Mail: service.regltspecifnonauto@axa.fr Joindre impérativement une copie de cette attestation

GARANTIES	OPTIONS						
CARAITIES	1	2	3	4	5	6	7
CAPITAUX MOBILIERS (€)	2 300	2 300	3 900	3 900	5 400	6 100	12 200
RESP. CIVILE OCCUPANT	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
BRIS DE GLACES	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
INCENDIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
DÉGÂTS DES EAUX	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
VOL (mobilier personnel)	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
à concurrence de (€) :	-	2 300	3 900	3 900	5 400	6 100	12 200
dont objets de valeur (%)	-	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %
bijoux (% des capitaux vol)	-	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
CAT. NATURELLES	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
DÉFENSE RECOURS	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE: pendant les 30 jours suivant la date de changement déclarée, les garanties acquises seront maintenues pour les deux logements. Déclaration déclarée, les garanties acquises seront préalable impérative à Sud Courtage.

ÉVÈNEMENTS GARANTIS	GARANTIES	MONTANTS à concurence de
INCENDIE ATTENTATS EXPLOSIONS FOUDRE DOMMAGES ÉLECTRIQUES CHUTE D'APPAREILS AÉRIENS ÉVÉNEMENTS ÉLIMATIQUES	Mobilier personnel et embellissements	selon option (voir capitaux mobiliers)
	Bâtiments (y compris frais de démolition et déblaiement)	valeur de reconstruction à neuf
	Responsabilité civile vis- à- vis du propriétaire (montant non indexé) :	20 000 000 €
	Responsabilité civile vis- à- vis des locataires, des voisins et des tiers :	3 100 x l'indice
	dont dommages immatériels limités à :	300 x l'indice
DÉFENSE RECOURS DÉGÂTS DES	Frais de recherche des fuites (dégâts des eaux)	5 x l'indice
	Détériorations immobilières y compris frais de clôture provisoire (en cas de vol et seulement pour les options garantissant le vol)	6 860 €
EAUX INTERVENTION DES SECOURS	Frais consécutifs	15 % de l'indemnité
VOL VANDALISME EN CAS DE VOL (sauf option 1)	Perte de loyers	1 an de loyer
	Responsabilité locative séjours voyages (montant non indexé) :	20 000 000 €
BRIS DE GLACES	Vitres des fenêtres, portes et cloisons, miroirs et glaces étamées fixés ou accrochés aux murs	valeur de remplacement
	sauf vitraux et panneaux solaires : limite fixée à :	15 x l'indice
RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE ET RESPONSABILITÉ CIVILE	Tous dommages confondus (montant non indexé) :	20 000 000 €
PROPRIÉTAIRE D'IMMEUBLE	dont dommages matériels et immatériels :	voir Conditions Générales

FRANCHISE ABSOLUE: pour tout sinistre, à l'exception des dommages corporels en Responsabilité Civile, l'assuré conserve à sa charge une franchise toujours déduite égale à 61 € Événements climatiques : 228 € Catastrophes naturelles : franchise légale.

Mentions CNIL

L'assuré(e) accepte de recevoir les offres des partenaires par email : NON

L'assuré(e) accepte de recevoir des offres pour des produits ou services analogues du courtier et/ ou de la Mutuelle : NON

Le traitement des informations vous concernant a été déclaré à la CNIL pour la gestion de nos clients. Les destinataires des informations vous concernant sont les services de SMENO assurances (Fluid assurances) et S2C, ainsi que les partenaires de Smeno Assurances en cas d'accord express de votre part. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée le 06/08/2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données collectées vous concernant, à exercer auprès de : SMENO assurances, département informatique et libertés ; 45 bd de la liberté.59046 Lille cedex.



LE PARTENAIRE **ASSURANCES DE**



Assurance stages: pensez au Pack assurances sur www.smeno.com



ATTESTATION D'ASSURANCE **MULTIRISQUES HABITATION**

Contrat groupe AXA France IARD n°1772711604

Numéro d'adhésion au contrat coll. SMENO MRH Etud. II

SMENO- MRH- ETUD.- II-19-151590

Option MRH

Etud. 01 29.00€

X

Capitaux

0.00€

Capitaux

2,300.00€

Prime encaissée de 29,00€(Espèces)

Date de naissance : 16/08/1991 Date d'effet : 13/09/2019 à 10:20

Terme (Contrat sans tacite reconduction): 12/09/2020 à 10:20 Nom et prénom de l'assuré: COLUCCI GIOVANNI

Chambre / studio (sans cuisine séparée de la pièce principale) en cité

Universitaire (CROUS UNIQUEMENT)

Adresse du logement assuré : RESIDENCE UNIVERSITAIRE JEAN GREMILLON AVENUE DE LA GRANDE CAVEE BATIMENT CHAMBRE 134

14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Adresse Email : giovanni.colucci@ensicaen.fr Noms et prénoms des co- occupants :

Aucun

Date d'édition de l'attestation : 13/09/2019

Contrat collectif à adhésion facultative souscrit par l'intermédiaire de : S2C - 432, Bd Michelet - 13009 Marseille / RCS Marseille B395 214 646 00022. SARL de courtage d'assurances au capital de 7622,45 € Immatriculation ORIAS : 07 030

CONTRAT RÉSERVÉ AUX ÉTUDIANTS TITULAIRES D'UNE CARTE D'ÉTUDIANT

is de dossier 3.004 Option MRH Capitaux Capitaux Chambre / studio (sans cuisine séparée de la pièce principale) en cité Universitaire (CROUS UNIQUEMENT) mobiliers Etud. 02 36.00€ 2,300.00€ 2,300.00€ is de dossier 3.00€ Option Capitaux Capitaux Chambre chez un particulier ou résidence privée (sans salle d'eau ni cuisine МRН privative) Etud. 03 3.900.00€ 3.900.00€ 51.00€ L'option 3 ne concerne que les logements sans cuisine ni salle d'eau à usage privatif. dont frais de dossier Option MRH Capitaux Capitaux Appartement (non maison individuelle) de type Studio ou T1 (1 seule pièce vol mobiliers 3,900.00€ 3,900.00€ principale en plus des salles d'eau et cuisine) Etud. 04 66.00€ is de dossier Option MRH Capitaux Capitaux Appartement (non maison individuelle) de type T2 (2 pièces principales en plus vol mobiliers 5,400.00€ 5,400.00€ Г des salles d'eau et cuisine) Etud. 05 91.00€ Option MRH Capitaux Capitaux Appartement (non maison individuelle) de type T3 (3 pièces principales en plus des salles d'eau et cuisine) Г Etud. 06 102.00€ 6,100.00€ 6,100.00€ Option MRH Capitaux Capitaux Appartement de type T4 (4 pièces principales en plus des salles d'eau et cuisine) ou maison individuelle (max T4) vol mobiliers 12,200.00€ 12,200.00€ Etud. 07 126.00€ dont frais de dossier : 3.00€ Attention : Les garanties optionnelles A et B ne peuvent être souscrites avec l'option 1 EXTENSION COLOC : CAPITAL MOBILIER + 3000 \in (+23.00 \in) Si cette option est souscrite, votre capital mobilier garanti est augmenté de 3000 \in PACK NOMADES (+95.00€)

La garantie a pour objet de couvrir la réparation, le remplacement ou l'indemnisation des appareils numériques nomades âcés de moins de 3 ans suivants : TELEPHONIE MOBILE (téléphones mobiles, smartphones, tablettes) et INFORMATIQUE (micro- ordinateurs portables, ultra portables, tablettes PC, tablettes tactiles, tablettes graphiques et

CONDITIONS DE GARANTIE : Le local assuré est à usage exclusif d'habitation principale, situé en France métropolitaine dans un bâtiment non classé par les Monuments Historiques, en bon état d'entretien et muni de moyens de fermeture suffisants : volets ou au plus tard dans les 60 jours qui suivent la souscription et n'avoir renoncé à aucun recours contre tout responsable ou garant. Les Conditions générales énoncent toutes les garanties proposées par l'Assureur. Seules sont acquises les garanties reprises dans l'attestation. Extrestation est envoyée uniquement par mail au format pdf. Aucune édition papier n'est expédien opaier n'est expédien de l'option 3 ne concerne que les logements ansa cuisien in salle d'éau à usage privatfi. Période d'inhabitation : maximum 90 jours par an (somme de toutes les périodes d'inoccupation des locaux supérieures à 3 jours). Pièces principales : les pièces d'habitation de plus de 6 m² et de moins de 40 m², autres que les cuisines, entrées, sanitaires, salles de bains et couloirs. Les pièces de plus de 40 m² en préces. Mezzanines : leur surface ser auditionnée à celle de la pièce de lans laquelle elles se trouvent. Les appartements et amisonné une toute de l'autre de l'aut

S.A. au capital de 214 799 030 € 722 057 460 RCS Nanterre Siège social : 313, Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex.

eprise régie par le Code des Assurance:



L'ADHERENT (Signature précédée de la mention "lu et approuvé")

/20

Pour Smeno Assurances



POUR AXA FRANCE IARD





AXA FRANCE CSE IARD

Gestion Sinistres IARD - Région Ile De France TSA 86500 - 95301 Cergy - Pontoise Cedex **01 70 97 51 00**

Mail: service.regltspecifnonauto@axa.fr Joindre impérativement une copie de cette attestation





Assurance stages: pensez au Pack assurances sur www.smeno.com

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE

CONTRAT HABITATION 1772711604 - adhésion n° SMENO MRH Etud. II / SMENO- MRH- ETUD.- II-19-151590

Assureur : Axa France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € 722 057 460 RCS Nanterre.

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le Code des Assurances.

Nom et prénom de l'assure : COLUCCI GIOVANNI

Date de naissance : 16/08/1991

Co- occupants désignés garantis : aucun

Période de validité : du 13/09/2019 à 10:20 au 12/09/2020 à 10:20

La société S2C certifie que les assurés désignés ci- dessus bénéficient d'une garantie : RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE (activités SCOLAIRES / UNIVERSITAIRES comprises)

Le(s) co- occupant(s) déclaré(s) sur le contrat bénéficie(nt) d'une garantie responsabilité civile vie privée, sous réserve :

- d'habiter effectivement et habituellement le logement garanti, en tant que résidence principale
- et d'être désigné(s) sur le bail.

Les enfants mineurs, pour pouvoir être garantis en Responsabilité civile vie privée, doivent être fiscalement à charge du souscripteur ou d'un occupant désigné sur le bail et le contrat d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère (sont notamment exclus de cette garantie les stages et toutes activités professionnelles). Aucune garantie « Individuelle accident » n'est par ailleurs prévue dans ce contrat. Date : 13/09/2019

